

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Affiché le

ID : 029-212900310-20230316-DELIB202318-DE



Ville de Clohars Carnoët

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Sommaire

Préambule

1- Le contexte économique	page 2
A. International // européen	page 2
B. National	page 4
B.1. Les grands indicateurs	page 4
B.2. La Loi de programmation de finances	page 8
2- Les Particularités des communes touristiques	page 10
3- Les indicateurs principaux pour la commune	page 11
A. La population	page 11
B. La Démographie communale	page 11
C. Les Effectifs scolaires	page 12
D. L'urbanisme	page 13
4- Analyse rétrospective sur 5 ans	page 13
A. En section de fonctionnement	page 13
A.1. Les recettes	
A.2. Les dépenses	page 18
B. En investissement	page 20
B.1. Les recettes	
B.2. Les dépenses	page 21
C. Focus sur l'épargne	page 21
D. Focus sur la dette	page 22
5- Les perspectives budgétaires pour 2023	page 24
A. En fonctionnement : recettes et dépenses – les orientations	page 24
A.1. Les hypothèses de recettes en 2023	page 24
A.2. Les hypothèses de dépenses en 2023	page 25
B. Les Investissements : les prévisions 2023 en dépenses et recettes	page 25
C. Les prospectives 2023 -2026	page 27
D. Les Budgets annexes	page 29

Débat d'Orientation Budgétaire : préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective). Ce débat est aussi un outil de prospective car il permet de s'interroger sur la capacité de la commune à financer les décisions prises et celles à venir et de débattre des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Il définit ainsi les grandes orientations du budget primitif qui sera adopté au mois de mars prochain.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Le DOB doit s'effectuer sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) a introduit une nouveauté pour toutes les collectivités concernées par un débat d'orientation budgétaire. En effet, son article 13 prévoit que chaque collectivité ou EPCI présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que celui de son besoin de financement annuel.

Ce rapport doit être transmis au préfet et au président de l'intercommunalité, il fait également l'objet d'une publication. Le débat doit être acté par une délibération spécifique soumise au vote.

1- Le contexte économique

A. [International // européen](#)

Source : Caisse d'Epargne – « Support à la préparation de votre DOB » - janvier 2023.

Monde : ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record

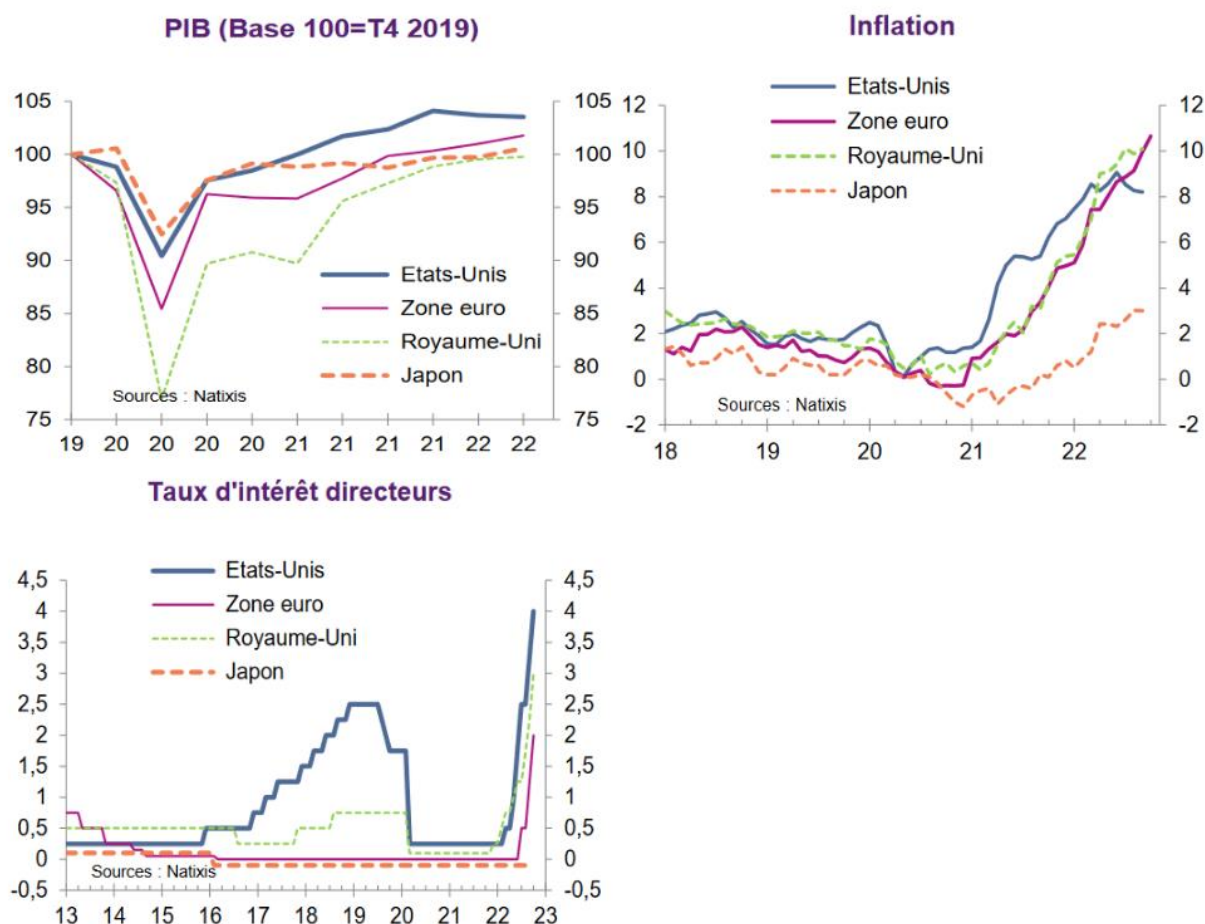
Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir fortement les conditions financières tout au long de l'année. L'inflation, résultant en grande partie de l'envolée des cours des matières premières notamment énergétiques, les banques centrales visent, via ces durcissements, à rééquilibrer l'offre et la demande, en affaiblissant la demande, l'offre étant contrainte à court-terme dès lors que sa faiblesse résulte de pénuries énergétiques. Jusqu'ici de multiples

facteurs (épargne, dynamique de l'emploi, boucliers énergétiques...) ont permis d'amortir l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement de sorte que l'économie mondiale a ralenti progressivement, sans décrochage violent.

En zone Euro, le PIB a ainsi ralenti à +0,3 % T/T* au T3 après +0,8 % au T2. Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,6 % en octobre avant de s'infléchir fin 2022 terminant à 9,2 % en décembre suite à la baisse des prix de l'énergie. Au Royaume-Uni, l'inflation a atteint un pic de 11,1 % en octobre, le Brexit s'ajoutant aux fluctuations des prix énergétiques. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale a relevé 7 fois le taux des fonds fédéraux depuis mars 2022, l'inflation s'est infléchi en juillet, refluant de 9,1 % en juin à 6,5 % en décembre. Mais jusqu'ici, les prix des composantes sous-jacentes n'ont toujours pas montré de signe de ralentissement. En conséquence, l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) est toujours en hausse atteignant 5,7 % aux Etats-Unis et 6,9 % en zone Euro en décembre ou encore 6,3 % au Royaume-Uni en novembre. Conjugué à un environnement macro-financier mondial incertain, le durcissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale a participé à la forte appréciation du dollar américain en 2022.

Enfin, la Chine termine l'année avec l'abandon de sa stratégie « zéro covid » début décembre. D'autant qu'après un T2 moribond, le rebond de croissance enregistré au T3 reposait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté.

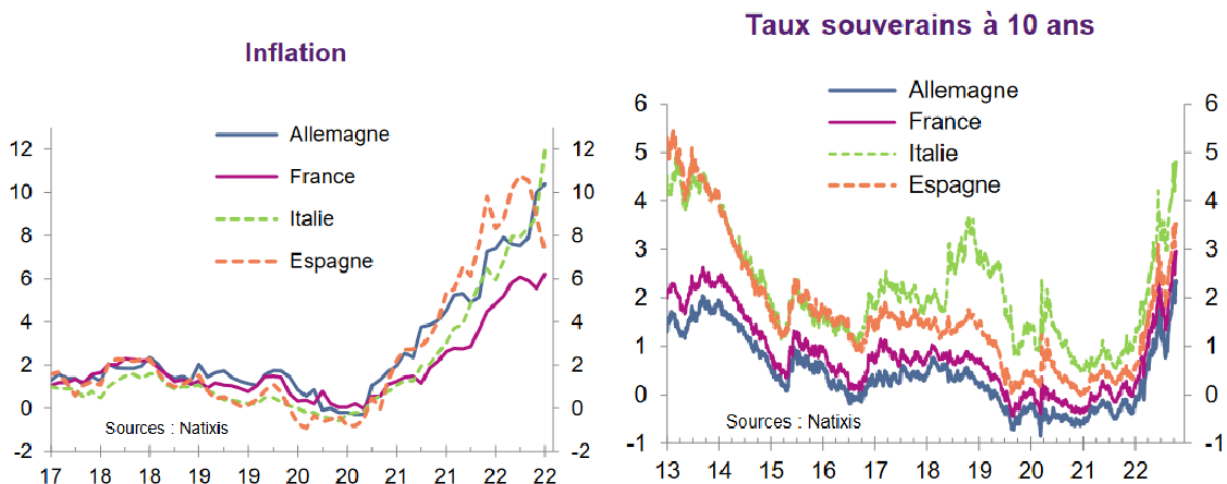
*T=trimestre



Zone Euro : une année marquée par la crise énergétique

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine, et notamment aux importantes difficultés d'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en tentant de diversifier géographiquement ses importations d'énergie, ce qui, à court-terme, n'a pu se faire que de façon limitée et particulièrement couteuse. Confrontée à l'envolée de l'inflation conjuguée au durcissement des conditions monétaires, l'activité économique de la zone Euro a ralenti de 0,8 % T/T au T2 à 0,3 % au T3. Toutefois, le dynamisme des investissements a créé la surprise au T3 tandis que la consommation des ménages s'est révélée relativement résiliente. En dépit d'indices de confiance très dégradés en lien avec l'enlisement de la guerre en Ukraine, les ménages ont pu puiser dans leur épargne pour contrer la perte de revenu disponible brut réel, leur taux d'épargne revenant à leur niveau prépandémique de 13,2 % au T3. Depuis, l'évolution des indicateurs avancés fin 2022 confirme la tendance de ralentissement de l'activité attendue fin 2022.

Jugeant durable la hausse de l'inflation suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la BCE a débuté la remontée de ses taux en juillet avec une première hausse de 50 points de base suivie de deux hausses de 75pb en septembre et octobre et une quatrième hausse de 50pb en décembre. Fin 2022, les principaux taux directeurs de la BCE s'établissaient ainsi dans la fourchette 2 % - 2,75 %. Jusqu'ici la détérioration des capacités de financement en zone Euro a été particulièrement visible au niveau des pays périphériques, notamment en Grèce et en Italie où le spread sur l'obligation souveraine à 10 ans avec l'Allemagne s'est tendu vers 250pb au T3 avant de se replier vers 215pb. Fin 2022, suite aux révisions haussières de ses prévisions d'inflation, le ton de la BCE s'est durci avec l'annonce de probables prolongements tant du cycle haussier des taux que de la durée de son resserrement monétaire. Enfin, côté bilan, la BCE débutera son Quantitative Tightening (resserrement quantitatif) en mars 2023 en ne réinvestissant pas l'équivalent de 15 milliards € par mois de titres arrivant à maturité jusqu'à la fin du T2.



B. [National](#)

B.1. Les grands indicateurs

France : une croissance jusqu'ici résiliente

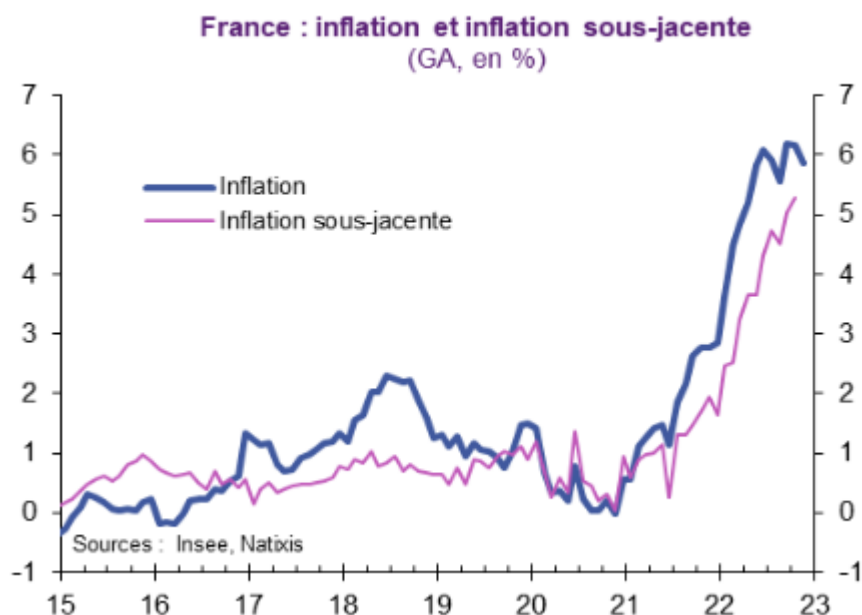
Comparée aux prévisions formulées fin 2021, l'activité économique française aura été en 2022 bien moins

forte que prévu, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. Après un recul de 0,2 % T/T au T1, l'activité économique a rebondi à 0,5 % au T2 avant de ralentir au T3 à 0,2 % T/T. La consommation des ménages, principal moteur traditionnel de la croissance française, qui avait rebondi au T2 (+0,4 T/T après une chute de 1,2 % au T1) a fini par légèrement reculer au T3 (-0,1 % T/T) dans un contexte d'inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 % en rythme annualisé), l'inflation est en effet repartie à la hausse en octobre à 6,2 % dans un contexte de pénurie de carburants, avant de légèrement décélérer en décembre (5,9 %) en lien avec la baisse des prix de l'énergie. En moyenne, l'inflation française a été de 5,2 % en 2022 après 1,6 % en 2021. Mais grâce aux mesures de lutte contre l'inflation (boucliers tarifaires, remise carburants...) adoptées par le gouvernement français, la hausse moyenne de l'inflation française s'est révélée en 2022 la plus faible de la zone Euro et bien inférieure à celle de 8,9 % enregistrée en moyenne en zone Euro. Au T3, la croissance française a été portée par l'investissement qui a nettement accéléré pour atteindre 1,7 % T/T après deux trimestres à 0,5 %. Cette dynamique est largement due aux investissements d'entreprises non financières qui ont bondi de 0,9 % au T2 à 3,1 % au T3 sous l'effet d'un rebond d'achats de véhicules. Les investissements des ménages, immédiatement affectés par le durcissement des conditions financières, ont eux reculé de 0,7 % après avoir été atones au T2. La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB a été négative (-0,5 point après -0,2 pt au T2) tandis que celle des variations de stock s'est révélée à nouveau positive (+0,3 pt après +0,4 pt au T2).

Jusqu'ici, l'activité française s'est révélée relativement résiliente face à l'envolée de l'inflation et devrait, malgré le ralentissement attendu fin 2022, croître de 2,5 % en moyenne en 2022.

France : plus faible poussée inflationniste de la zone Euro

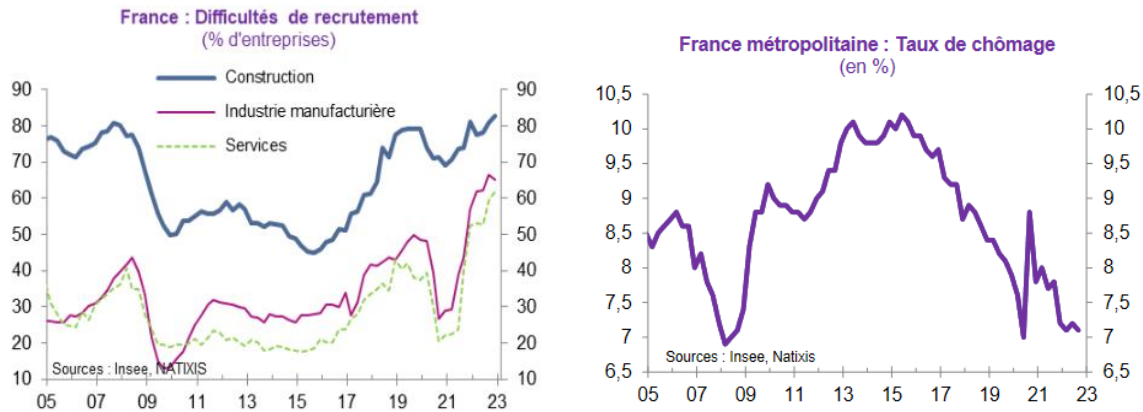
A l'instar de nombreux pays développés, la France a assisté à une hausse progressive de l'inflation depuis janvier 2021. Face au rebond de la demande mondiale post-covid associé aux goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et à des facteurs climatiques défavorables de sécheresse, l'inflation française a dépassé le seuil de 2 % dès le T3 2021. La crise énergétique induite par le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février 2022 a propulsé depuis l'inflation à des niveaux records qui n'avaient plus été atteints depuis le milieu des années 1980. Si cette inflation est initialement imputable à l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie, elle se diffuse depuis progressivement à l'ensemble des biens et services, entraînant l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) dans son sillage. Progressant régulièrement depuis janvier, celle-ci atteignait 5,3 % en novembre 2022. Elle devrait être proche de 3,8 % en moyenne en 2022 après 1,1 % en 2021. Bien qu'impressionnante, l'envolée de l'inflation a été atténuée en France par de nombreuses mesures de soutien gouvernementales, de sorte que son niveau est le plus faible au sein de la zone Euro, où l'inflation totale et sous-jacente ont atteint respectivement 8,4 % et 6,9 % en moyenne en 2022. Confronté à la hausse de l'inflation, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages français s'est replié de 1,8 % T/T au T1 et 1 % au T2 2022 avant de rebondir à 0,8 % au T3 sous l'effet conjugué des renégociations d'accords salariaux, de la revalorisation du Smic (+2,01 %) en août et d'autres mesures gouvernementales telles que la revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique. La revalorisation des retraites complémentaires associée à de nouvelles mesures de soutien introduites au T4 (suppression de la redevance audiovisuelle, poursuite de la réduction de la taxe d'habitation, chèque énergie exceptionnel...) devrait à nouveau soutenir le pouvoir d'achat au T4, de sorte que la perte de pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année devrait rester relativement limitée (inférieure à 1 % en 2022).



France : un marché du travail sous tension

Depuis 2021, le dynamisme du marché du travail ne cesse pas de surprendre, sa vigueur étant plus soutenue que celle de l'activité économique. L'emploi a en effet progressé de 3,9 % entre fin 2019 et le T3 2022 tandis que le PIB ne progressait que de 1,1 %. Si le rythme des créations d'emplois en 2022 a décéléré de moitié, en moyenne, par rapport à 2021, il est demeuré stable à 0,4 % T/T sur les trois premiers trimestres de 2022. Fin septembre 2022, tous les secteurs d'activité, industrie incluse, avaient dépassé leur niveau d'avant pandémie et plus d'un million d'emplois avaient été créés depuis fin 2019, dont près d'un tiers (315K) en raison de l'essor des contrats d'apprentissage. Au sein des services marchands à l'origine de 73 % des créations d'emplois, le secteur des services aux entreprises a été le plus créateur d'emplois (324K), largement devant le secteur du commerce (151K) ou celui de l'information et la communication (110K).

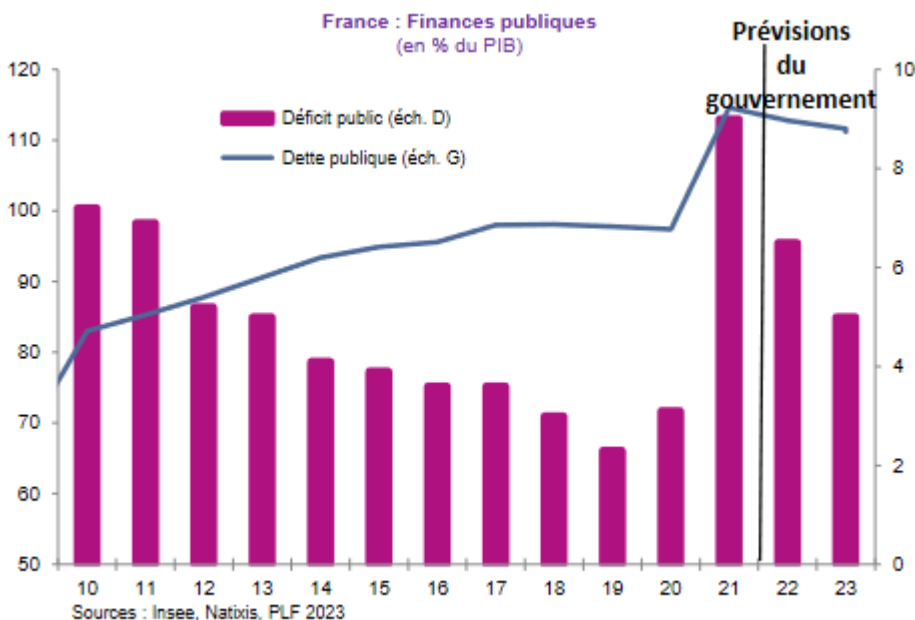
Profitant des fortes créations d'emploi dans un contexte de hausse de la population active, le taux de chômage recule globalement depuis le T4 2020. Il est passé en France métropolitaine de 8,8% au T2 2020 à 7,1 % au T3 2022, niveau où il est quasi stable depuis un an. Selon les dernières données publiées par Eurostat, il serait en baisse au T4 2022, atteignant 7 % en novembre. Au T3 2022, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'élevait à 2,2 millions contre 2,4 fin 2019, soit une baisse de 200K chômeurs en France métropolitaine. En dépit du ralentissement de l'activité économique à l'œuvre, les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises ne faiblissent pas selon les enquêtes de conjoncture, signe du maintien des tensions sur le marché du travail. Au contraire, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement atteint des niveaux records dans les grands secteurs de l'économie fin 2022. Ainsi, 83 % des entreprises de la construction étaient concernées en octobre 2022, 65 % dans l'industrie manufacturière et 62 % dans les services.



France : la crise énergétique ralentit le redressement des finances publiques

Marqué, ces trois dernières années, par des interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire puis de celle énergétique induite par la guerre en Ukraine, le déficit public, qui avait atteint le niveau inédit de 9 % en 2020, devrait poursuivre son redressement. Il est attendu à 5 % en 2022, après 6,5 % en 2021. La dette publique au sens de Maastricht devrait s'élever à 111,6 % du PIB contre 112,8 % en 2021 selon la loi de finances pour 2023.

Pour 2023, le gouvernement prévoit une stabilisation du déficit public à 5 % du PIB et une dette publique également quasi-stable à 111,2 % du PIB. Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023 pour s'établir à 56,9 %.



La hausse progressive des taux directeurs de la Banque centrale européenne associée au ralentissement

économique à l'œuvre devraient peser sur les finances publiques. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans est reparti nettement à la hausse.

Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement

		2021	2022p	2023p
Solde public	% du PIB	-6,5	-5,0	-5,0
Dette publique	% du PIB	112,8	111,6	111,2
Ratio de dépense publique	% du PIB	58,4	57,7	56,9
Taux de prélèvements obligatoires	% du PIB	44,3	45,2	44,9
Croissance du PIB (vol.)	%	6,8	2,7	1,0

Sources : PLF 2023, Natixis

B.2. La Loi de programmation de finances

Glossaire :

PLF : Projet de Loi de Finances

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DSR : Dotation de Solidarité Rurale

DSU : Dotation de Solidarité Urbaine

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources InterCommunes

TH : Taxe d'Habitation

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

CET : Contribution Economique Territoriale, ex taxe professionnelle, se décompose en 2 composantes

- CVAE Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- CFE Cotisation Foncière des entreprises

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent la loi de finances initiale (LFI) pour 2023.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au texte initial). Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Un certain nombre de mesures concerne les collectivités.

Filet de sécurité 2023 sur les dépenses énergétiques

Le filet de sécurité énergétique, prolongé pour 2023, a été élargi. Ses seuils ont été abaissés afin de le rendre plus accessible. Il sera disponible à l'ensemble des collectivités, départements et régions. Concrètement, le critère de perte d'épargne brute est passé de 25% à 15%. Le critère d'augmentation des dépenses d'énergie supérieur à 60% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement a été supprimé. Pour les collectivités

éligibles, la dotation remboursera la différence entre la progression des dépenses d'énergie et 50% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

A l'instar du dispositif au titre de 2022, seuls les collectivités ou groupements les moins favorisés (ceux ayant un potentiel fiscal ou financier inférieur au double de la moyenne du même groupe démographique de collectivités auquel ils appartiennent) pourront bénéficier de la dotation. Les collectivités pourront obtenir un acompte si elles en font la demande avant le 30 novembre 2023. La commune n'est pas éligible à ce dispositif.

1,5 milliard d'euros sont prévus dans le budget de l'État en 2023 pour financer ce dispositif de filet, dont la mise en œuvre sera précisée par décret.

Amortisseur « électricité »

Les collectivités concernées sont celles qui payent leur électricité plus de 180 euros/MWh. Le gouvernement a donc entendu les critiques des associations d'élus qui trouvaient trop haut le précédent prix plancher de l'amortisseur (325 euros/MWh). Au-delà de ce seuil de 180 euros/MWh, l'Etat prend en charge 50% des surcoûts, et ce, jusqu'à un prix plafond qui a été ramené à 500 euros/MWh.

Son fonctionnement sera très simple : l'aide sera directement intégrée dans la facture d'électricité des consommateurs et l'Etat compensera les fournisseurs. Les consommateurs n'auront qu'à confirmer à leur fournisseur qu'ils relèvent du statut qui permet d'en bénéficier (collectivité, PME, association, etc.).

320 millions d'euros d'augmentation de la DGF

Comme annoncé par Elisabeth Borne devant la convention d'Intercommunalités de France pour aider les collectivités à faire face à la crise énergétique, la DGF augmentera de 320 millions d'euros en 2023 pour atteindre 26,9 milliards d'euros. Cette enveloppe supplémentaire aboutirait à ce que 95% des collectivités voient leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023.

Création du fonds vert

Le fonds vert destiné aux collectivités pour financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique dispose de 2 milliards d'euros de crédits. Il faut y ajouter une nouvelle enveloppe de prêts verts pour les collectivités d'un milliard d'euros de la part de la Banque des territoires. L'utilisation et la répartition de ce fonds devraient être simplifiées par rapport aux dispositifs mis en place sous le précédent quinquennat.

Le fonds sera entièrement délégué aux préfets dans le cadre des contractualisations, de telle sorte qu'il ne soit pas opéré par appels à projets nationaux. Il inclura une offre d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la transition écologique.

Décalage de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives d'habitation

Financement de la formation des apprentis des collectivités

Un amendement au projet de loi de finances pour 2023 déposé par le gouvernement prévoit l'extinction de la participation de l'Etat et de France Compétences au financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale (15 millions d'euros pour chacun). Malgré l'opposition du CNFPT et du Collectif des employeurs territoriaux, il a été maintenu. Ce PLF supprime également le doublement de la rémunération pour les agents de droit public travaillant le 1er mai. Cette mesure était entrée en vigueur au 1er mars 2022.

Partage de la taxe d'aménagement

Le gouvernement est revenu sur la réforme du partage de la taxe d'aménagement entre les communes et leur intercommunalité. Introduite par la loi de finances pour 2022, celle-ci a rendu obligatoire le reversement par les communes membres d'une partie ou de la totalité du produit de la taxe à leur intercommunalité, et ce en tenant compte des dépenses d'équipements publics que cette dernière finance du fait de ses compétences sur le territoire communal.

Les pactes financiers et fiscaux locaux ont donc la possibilité de répartir librement le produit de la taxe d'aménagement, comme le pacte de Quimperlé Communauté le prévoit depuis 2016.

Les Particularités des communes touristiques

La réforme du classement des communes touristiques et des stations classées de tourisme, introduite par la loi du 14 avril 2006, crée un nouveau régime juridique offrant un véritable statut aux communes touristiques.

La dénomination de communes touristiques est attribuée par arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans. Cette lisibilité accrue est un gage de qualité offert aux touristes. Les plus attractives d'entre elles pourront accéder à la catégorie supérieure de station classée de tourisme, prononcée par décret pris pour douze ans. C'est le cas de Clohars Carnoët. Le statut de station classée entraîne des exigences en termes de diversité des modes d'hébergements, de la qualité de l'animation, des facilités de transports et d'accès ainsi que de la qualité environnementale. Ce sont autant de facteurs d'attractivité fortement incitatifs pour conquérir de nouvelles clientèles.

L'activité touristique procure ainsi des recettes plus élevées mais induit également des charges proportionnellement plus importantes. L'endettement rapporté à la population est conséquent mais rapporté à l'épargne brute, il est du même ordre que dans les autres communes.

Les communes touristiques < 10 000 habitants se caractérisent par :

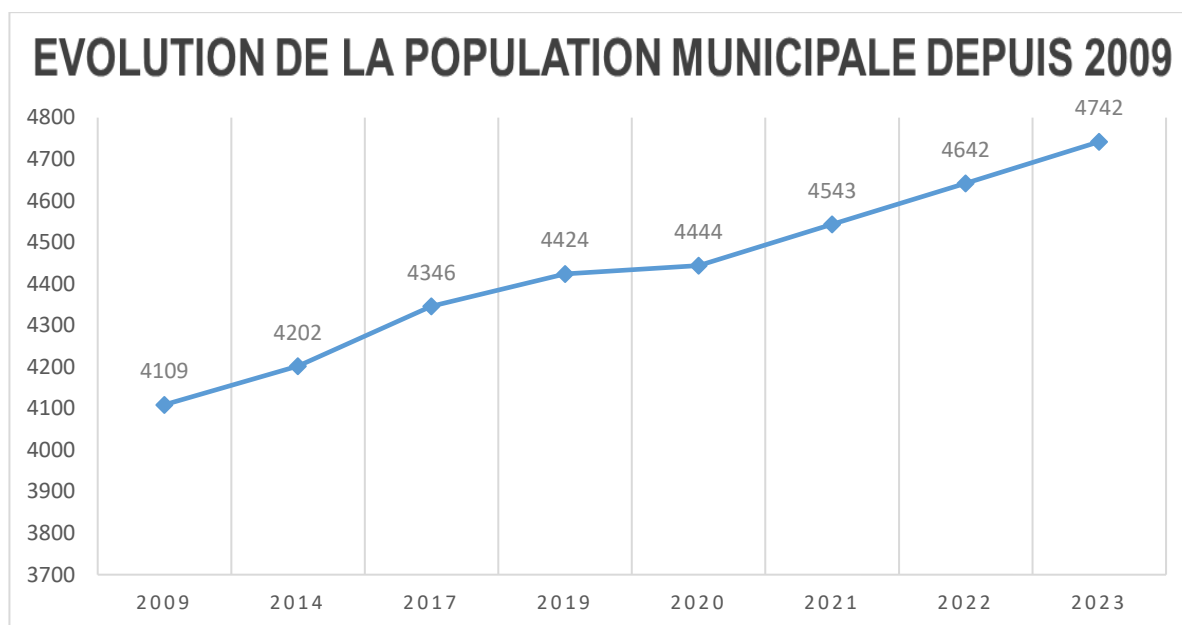
- Des dépenses de fonctionnement à l'euro par habitant plus importantes
- Des ressources fiscales par habitant également majorées
- Un recours à l'emprunt, rapporté au nombre d'habitants, plus fort

L'analyse financière de la commune se fera en intégrant cette grille de lecture. La comparaison par strate se fera à partir des populations DGF. En effet les communes touristiques ayant une population de résidences secondaires élevée générant à la fois des recettes et des dépenses plus larges que celles des autres communes, la comparaison ne peut se faire à partir de la population municipale.

1- Les indicateurs principaux pour la commune

A. La population

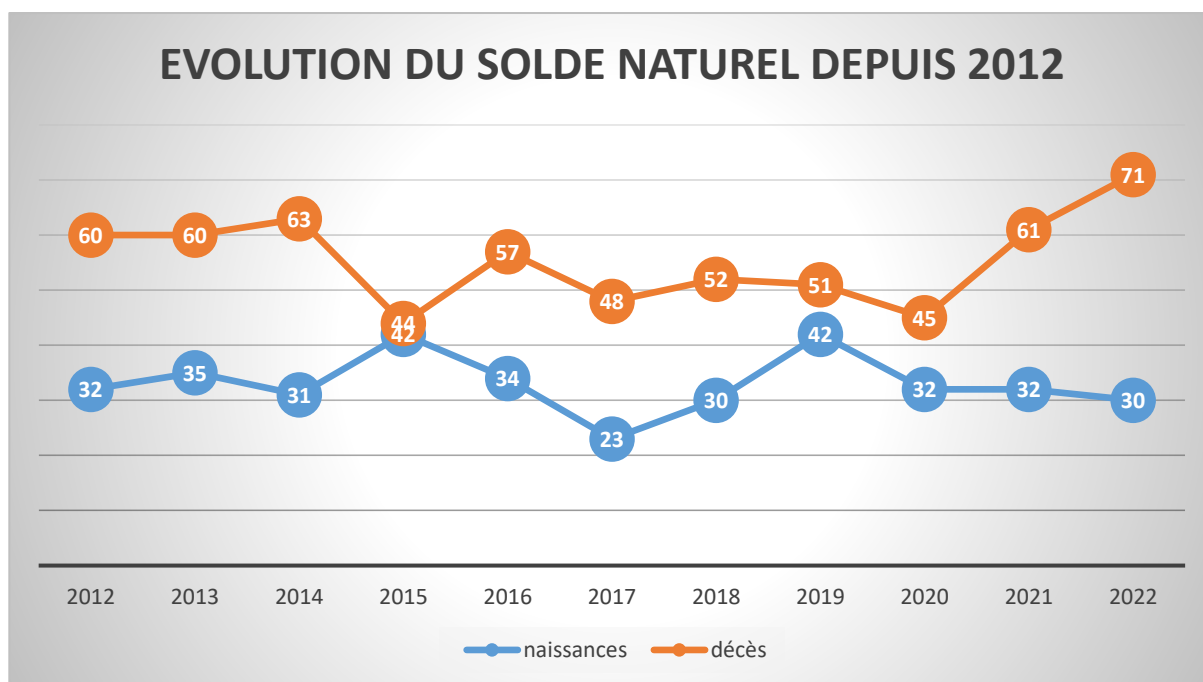
Année	2009	2014	2017	2019	2020	2021	2022	2023
nombre d'habitants	4109	4202	4346	4424	4444	4543	4642	4742
évolution en habitant		93	144	78	20	99	99	100
%tage		2,26%	3,43%	1,79%	0,45%	2,23%	2,18%	2,15%



La progression est dûe aux programmes de logements mis en place pour favoriser les résidences principales qui prennent place au centre bourg.

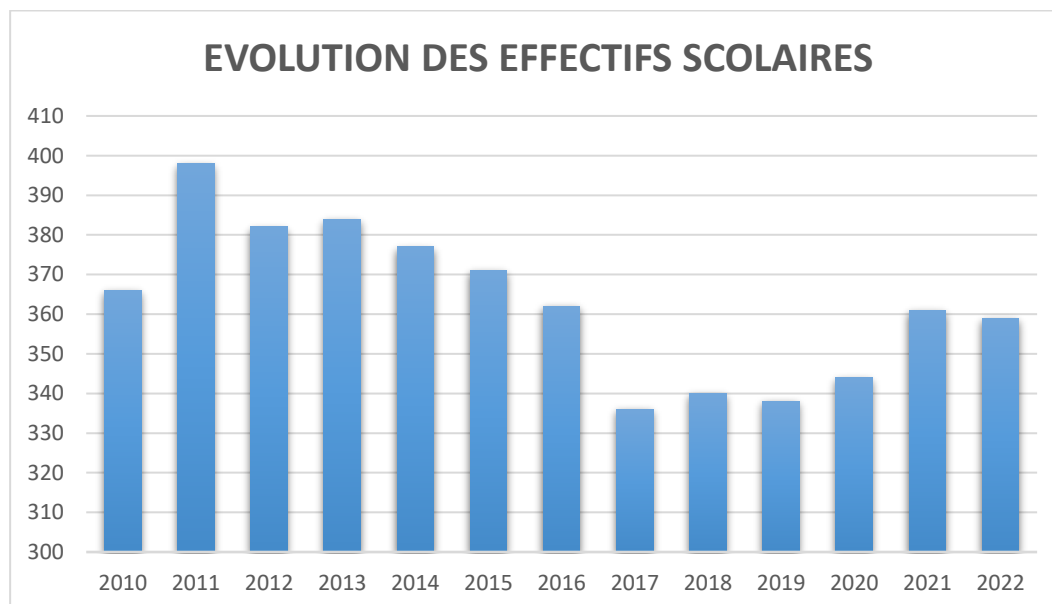
B. La démographie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
naissances	32	35	31	42	34	23	30	42	32	32	30
décès	60	60	63	44	57	48	52	51	45	61	71
PACS						4	20	12	9	13	14
mariages	21	23	20	22	25	23	25	19	16	16	26



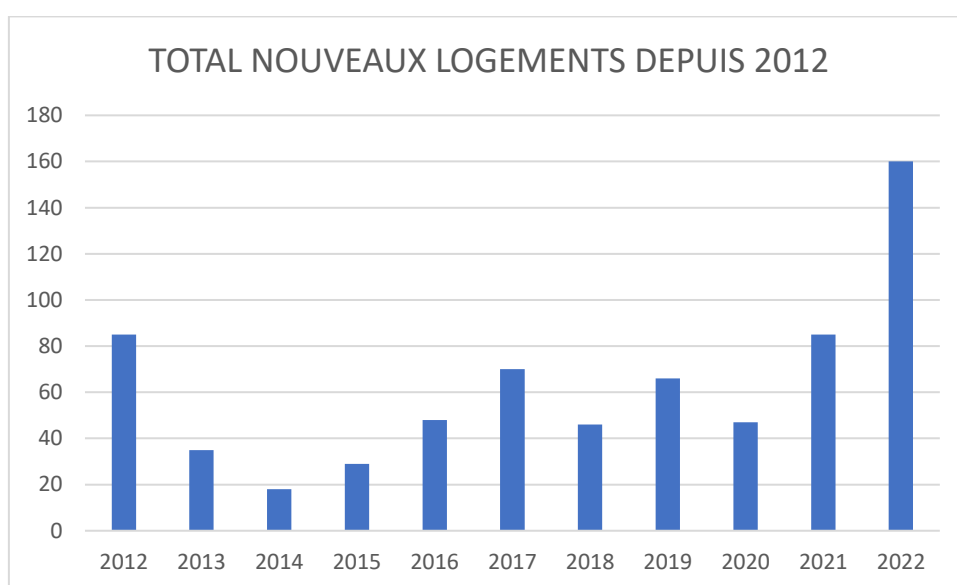
C. Les effectifs scolaires

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
366	398	382	384	377	371	362	336	340	338	344	361	359



D. L'urbanisme

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de PC déposé	134	70	58	75	75	98	89	104	77	96	171
MAISONS individuelles accordées	73	35	18	29	32	44	38	48	41	53	92
MAISONS Location accession	12	12	0	0	0	8	8	0	0	3	12
APPARTEMENTS	0	0	0	0	16	18	0	18	6	29	56
TOTAL NOUVEAUX LOGEMENTS	85	35	18	29	48	70	46	66	47	85	160
DECLARATION PREALABLE déposée	224	205	240	244	224	257	221	233	282	298	290
CERTIFICAT D'URBANISME déposé	233	186	188	237	237	227	258	248	244	298	252
LOTISSEMENTS accordés	2	0	1	0	3	0	2	6	3	2	5
nombre de lot accordés							2 lots	20 lots	3 lots	44 lots	6 lots



En 2022, le dépôt de 2 programmes de logements collectifs privés (56 logements) et la commercialisation de la zone sud des Hauts du Sénéchal ont eu un impact sur le nombre de PC enregistrés en 2022.

2- Analyse rétrospective sur 5 ans

L'ensemble des chiffres mentionnés au titre de 2022 sont **indicatifs**. Ils n'ont pas été confirmés par le compte financier unique, validé par le Trésor public.

A. En section de fonctionnement

o A1 les recettes de fonctionnement

Les produits des services

Ces derniers comprennent principalement :

- les redevances des équipements culturels : abonnements médiathèque et ludothèque, entrées et ventes de la MMG et de l'abbaye de St Maurice, billetterie programmation culturelle

- Les redevances à caractère sportif et de loisirs : base voile, gym, pass nature et pass bien être, tennis et balafenn
- Les redevances périscolaires
- Les remboursements de frais, principalement de QC.
- Les redevances et concessions funéraires

	2018	2019	2020	2021	2022
Produits des services (70)	383	439	359	467	532
<i>Variation nominale</i>	47	57	-80	108	65
Evol. nominale	14,0 %	14,9 %	-18,2 %	29,9 %	14,0 %

	2018	2019	2020	2021	2022
Produits des services (70)	383	439	359	467	532
<i>Variation nominale</i>	47	57	-80	108	65
Evol. nominale	14,0%	14,9%	-18,2%	29,9%	14,0%
703 - Recettes d'utilisation du domaine	14	24	29	55	32
<i>Variation nominale</i>	-8	10	5	27	-23
Evol. nominale	-35,1%	68,0%	19,4%	92,4%	-41,6%
7067 - Redev. scolaire et périscolaire	161	158	118	200	239
<i>Variation nominale</i>	-4	-3	-40	82	39
Evol. nominale	-2,4%	-1,6%	-25,2%	69,4%	19,2%
7062 7063 - Redev. à caractère culture et sportif	150	189	184	179	224
<i>Variation nominale</i>	44	39	-5	-5	44
Evol. nominale	41,5%	25,7%	-2,5%	-2,6%	24,6%
7087 - Remboursements de frais	15	25	25	31	23
<i>Variation nominale</i>	0	10	0	6	-8
Evol. nominale	-1,3%	66,0%	0,1%	22,5%	-27,0%
Solde produits des services	42	43	3	1	15
<i>Variation nominale</i>	15	1	-40	-2	14
Evol. nominale	53,5%	2,4%	-93,4%	-73,2%	n.s.

Les produits des services augmentent de 65 000€ en 2022.

Les recettes d'utilisation du domaine sont constituées des concessions du cimetière et des redevances d'occupation du domaine public. Après une recette exceptionnelle en 2022, relative au renouvellement des concessions funéraires, les recettes d'utilisation du domaine conservent malgré tout un rythme dynamique en 2022.

Les redevances scolaires et périscolaires progressent nettement du fait de l'augmentation du nombre de repas servis et du fait notamment de l'augmentation de tarif liée à la révision contractuelle annuelle: + 39 000€.

Les redevances à caractère sportif et culturel :

Les recettes propres au service culturel sont de 134 714€ réparties comme suit : ludothèque et médiathèque : 20 834€, la programmation culturelle : 26 733€, la MMG : 42 101€, l'abbaye : 58 655€, auxquelles s'ajoutent des écritures de rattachement 2021.

Les recettes de la base nautique sont de 88 714€ pour la base nautique, auxquelles il faut ajouter 23 000€ de recettes pass nature et gym, intégrées aux redevances scolaires et périscolaires.

111 303

Les remboursements de frais sont notamment composés des remboursements de QC pour l'entretien des ZA et des sentiers, des remboursements de charges du CCAS. Ces recettes enregistrent peu de variations.

Les impôts et taxes divers

	2018	2019	2020	2021	2022
Impôts et taxes divers (autres 73)	552	413	661	836	739
<i>Variation nominale</i>	21	-139	248	175	-98
Evol. nominale	4,0%	-25,1%	59,9%	26,6%	-11,7%
Attribution de compensation reçue	278	154	143	131	123
<i>Variation nominale</i>	-33	-124	-11	-12	-7
Evol. nominale	-10,7%	-44,6%	-7,4%	-8,3%	-5,7%
Dotation Solid. Ctaire reçue	166	155	145	161	150
<i>Variation nominale</i>	27	-12	-10	15	-10
Evol. nominale	19,5%	-7,0%	-6,2%	10,6%	-6,4%
Taxe locale sur la publicité extérieure	0	1	5	4	6
<i>Variation nominale</i>	0	1	4	-1	2
Evol. nominale	s.o.	s.o.	519,6%	-28,4%	58,9%
Taxe additionnelle DMTO	85	79	357	520	432
<i>Variation nominale</i>	27	-6	278	163	-88
Evol. nominale	46,4%	-7,4%	351,0%	45,8%	-17,0%
7336 - Droits de place	18	19	11	18	27
<i>Variation nominale</i>	-4	2	-8	6	9
Evol. nominale	-19,2%	10,2%	-40,9%	54,1%	52,0%
Solde impôts et taxes divers	5	5	0	4	1
<i>Variation nominale</i>	5	1	-5	4	-3
Evol. nominale	n.s.	15,0%	-100,0%	n.s.	-75,9%

Les dotations communautaires et taxes

Il s'agit :

- Des dotations communautaires : dotation de solidarité : - 10K€, attribution de compensation : - 7K€, soit un solde négatif de -17K€
- Des droits de place : + 9 K €
- Des droits de mutation : en baisse pour 2022 mais restent néanmoins à un montant conséquent : -88 K€

Les dotations d'Etat et participations diverses

Il s'agit :

- Des participations de l'Etat, du Département et de la CAF

- De la DGF

Les participations diverses

	2018	2019	2020	2021	2022
Participations diverses (autres 74)	176	186	211	190	240
<i>Variation nominale</i>	-8	10	25	-21	50
Evol. nominale	-4,4%	5,7%	13,2%	-10,1%	26,4%
FCTVA fct	12	4	4	5	9
<i>Variation nominale</i>	12	-8	-1	2	3
Evol. nominale	s.o.	-64,6%	-16,2%	46,3%	66,4%
7471 - Particip. Etat	0	0	24	14	21
<i>Variation nominale</i>	-2	0	24	-9	7
Evol. nominale	-100,0%	s.o.	s.o.	-38,5%	46,3%
7472 - Particip. Région	1	0	0	0	0
<i>Variation nominale</i>	-1	-1	0	0	0
Evol. nominale	-50,0%	-100,0%	s.o.	s.o.	s.o.
7473 - Particip. Département	11	8	7	7	8
<i>Variation nominale</i>	1	-3	-1	0	0
Evol. nominale	10,0%	-27,7%	-16,4%	6,4%	6,1%
7475 - Particip. Groupements QC	3	16	12	7	11
<i>Variation nominale</i>	-11	13	-4	-5	4
Evol. nominale	-76,5%	381,2%	-26,0%	-38,9%	56,3%
CAF C/747 (participations)	146	158	165	156	191
<i>Variation nominale</i>	-5	12	7	-10	36
Evol. nominale	-3,2%	8,2%	4,5%	-5,8%	22,8%
Solde participations diverses	3	0	0	0	0
<i>Variation nominale</i>	-2	-3	0	0	0
Evol. nominale	-46,7%	-97,0%	113,6%	-100,0%	s.o.

Les dotations d'Etat

Dotations	738	713	689	626	634
DGF	582	566	552	547	551
Fonds de péréquation	48	35	16	0	0
Compensations fiscales	108	112	121	80	82

La DGF : pour le 1ere fois depuis 8 ans, la DGF augmente légèrement de 4 000€, du fait de l'augmentation de population.

Les atténuations de charges

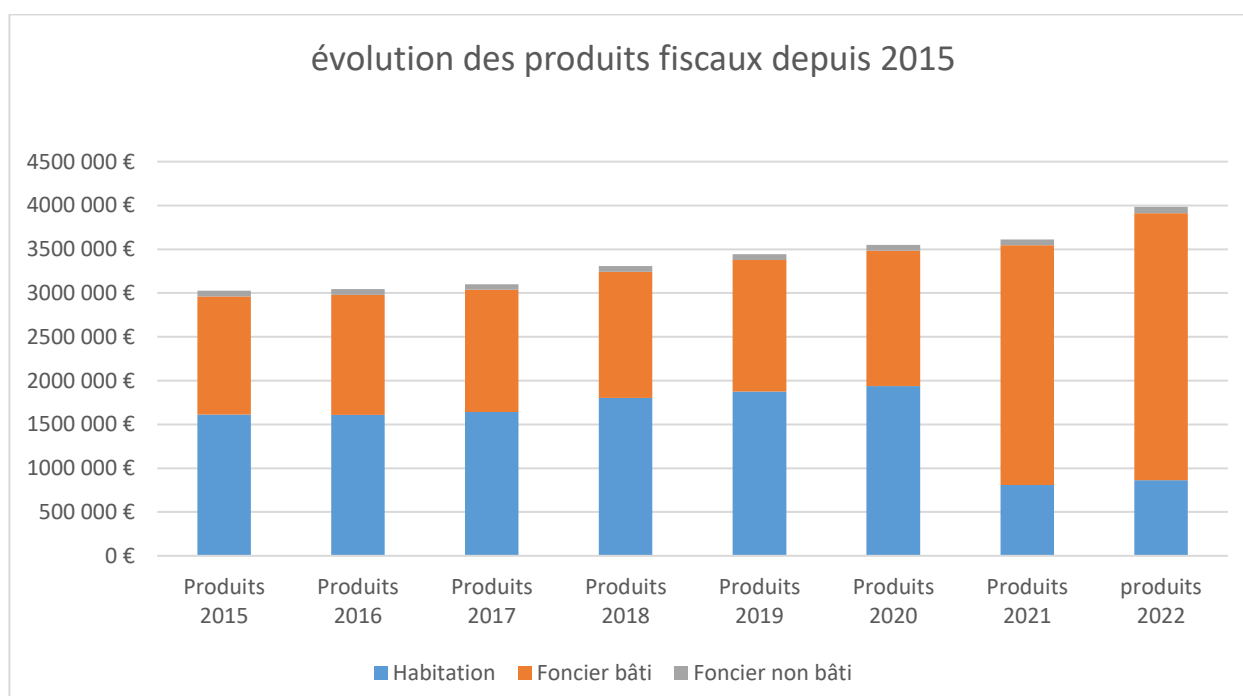
	2018	2019	2020	2021	2022
Atténuations de charges (013)	304	303	278	222	208

Les atténuations de charges évoluent en fonction de la situation des agents.

La Fiscalité

De 2015 à 2022

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TH	14,77%	14,77%	14,77%	15,77%	15,77%	15,77%	15,77%	15,77%
TF	18,21%	18,21%	18,21%	18,21%	18,21%	18,21%	34.18%	36.18%
TFNB	40,23%	40,23%	40,23%	40,23%	40,23%	40,23%	40,23%	42.57%
Produits	3 063 K€	3 055K€	3 143K€	3 323K€	3 453K€	3 553K€	3 612K€	3 983K€



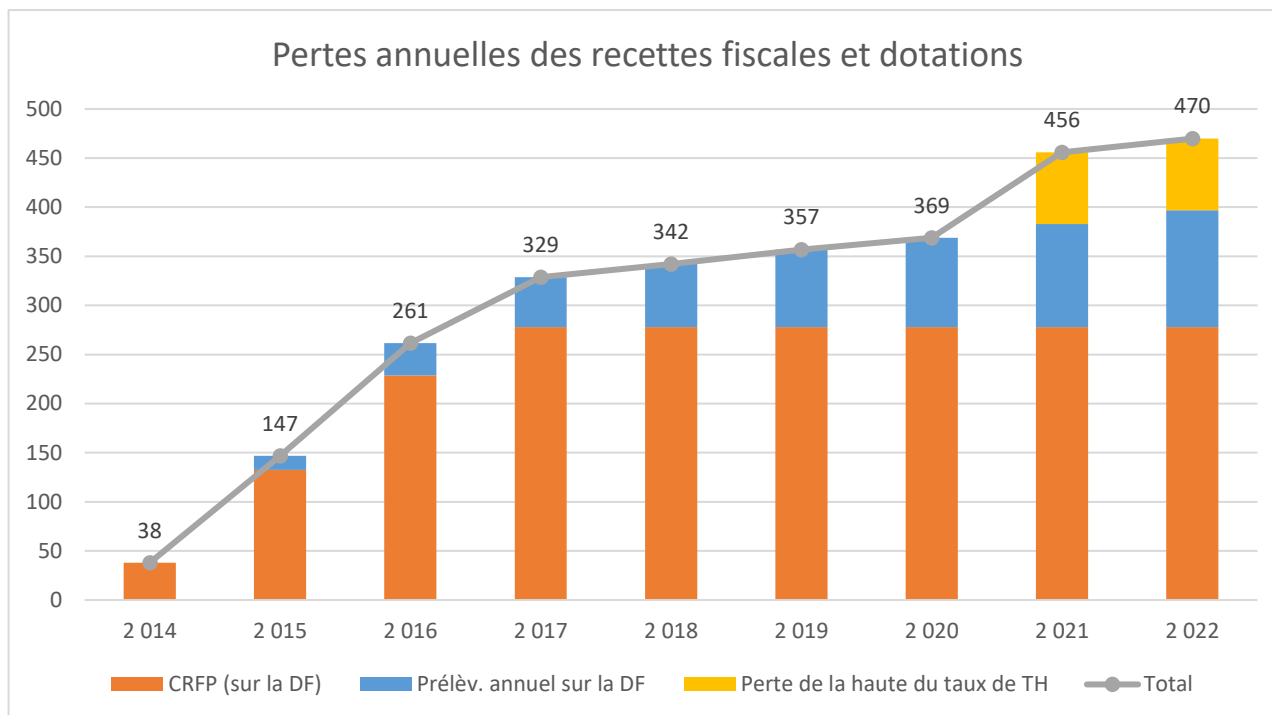
L'évolution des produits fiscaux (en dehors des taux) est liée au dynamisme des bases (valorisation physique) et au coefficient de valorisation de ces dernières (valorisation nominale) décidé chaque année dans la Loi de finances.

Pour 2022, le taux de revalorisation des bases voté dans la Loi de finances était de 1.034% .

Synthèse des pertes annuelles DGF et fiscalité

La commune a régulièrement perdu des recettes sur sa dotation globale de fonctionnement depuis 2014 auxquelles s'ajoutent une partie de perte de recettes fiscales de TH non compensées.

Cette perte représente chaque année 470 K€ de recettes en moins. La DGF de Clohars Carnoët par habitant est très en deça des communes de même strate car elle ne perçoit pas la dotation bourg centre, du fait de sa proximité avec Moelan sur Mer.



A2 les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général

	2018	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général (011)	1 404 884	1 365 545	1 334 802	1 453 020	1 573 033
<i>Variation nominale</i>	120 853	-39 339	-30 743	118 218	120 012
<i>Evol. nominale</i>	9,4%	-2,8%	-2,3%	8,9%	8,3%
énergies élec (60612)	170 242	176 147	132 334	143 465	149 182
<i>Variation nominale</i>	47 998	5 905	-43 813	11 131	5 717
<i>Evol. nominale</i>	39,3%	3,5%	-24,9%	8,4%	4,0%
combustibles (6621)	50 594	38 447	53 998	65 756	78 894
<i>Variation nominale</i>	6 730	-12 147	15 551	11 758	13 138
<i>Evol. nominale</i>	15,3%	-24,0%	40,4%	21,8%	20,0%
carburant (60622)	28 861	43 860	22 872	32 925	47 715
<i>Variation nominale</i>	-1 037	14 999	-20 988	10 053	14 790
<i>Evol. nominale</i>	-3,5%	52,0%	-47,9%	44,0%	44,9%
Solde charges à caractère général	1 155 187	1 107 091	1 125 598	1 210 874	1 297 241
<i>Variation nominale</i>	67 162	-48 096	18 507	85 276	86 367
<i>Evol. nominale</i>	6,2%	-4,2%	1,7%	7,6%	7,1%

Elles comprennent les charges de fonctionnement courant : prestations de service, fluides, abonnements, maintenance, entretien, frais de télécommunication...

Les crédits prévus au budget ont été consommés en quasi-totalité du fait de l'absence de prévision pour les animations extérieures en TAP sur 6 mois et d'une hausse du contrat de restauration. De lourdes réparations sur de gros matériels ont aussi provoqué un dépassement de crédits de 27 000€ au 61551.

Les charges de personnel

Elles recouvrent l'ensemble des salaires, indemnités, charges et frais de personnel, toutes catégories confondues. Ces dernières doivent être examinées en tenant compte des atténuations de charges, c'est-à-dire des remboursements réalisés par l'assurance statutaire, les budgets annexes, la sécurité sociale ou autres partenaires pour apprécier correctement leur évolution.

Elles évoluent du fait du glissement vieillesse technicité, des augmentations de charges, de l'assurance statutaire, des évolutions législatives, des nouveaux recrutements : accueil technique, communication, espaces verts, voile...)

	2018	2019	2020	2021	2022
Charges de personnel (012)	2 600 276	2 722 915	2 758 146	2 836 585	3 061 794
<i>Variation nominale</i>	73 126	122 639	35 231	78 439	225 209
Evol. nominale	2,9%	4,7%	1,3%	2,8%	7,9%

Elles augmentent de 225 K€ du fait:

- De l'augmentation du point d'indice : + 40 000€
- Du recrutement d'un agent polyvalent au service technique et d'un mécanicien au dernier trimestre
- Du recrutement en 2021 du chargé de communication et de la création d'un poste d'ATSEM supplémentaire à St Maudet, en année pleine.
- De l'intégration d'agents non titulaires au sein du service éducation jeunesse et culture
- De la valorisation de la carrière d'ATSEM (nomination au grade d'agent de maîtrise pour les agents éligibles)
- Des remplacements d'agents en maladie (pôle administratif; service éducation jeunesse)
- Du GVT

Les autres charges de gestion courante

Elles sont principalement constituées des indemnités des élus et des charges, de la participation à l'école privée, des subventions aux associations et au CCAS.

Ces charges évoluent généralement peu. A compter de 2022, elles intègrent la participation de la commune à Finistère Habitat pour le programme des Hauts du Sénéchal pour un montant de 65 000€. Cette participation était versée à l'origine en investissement : elle est imputée en fonctionnement à la demande du Trésor public.

Les subventions aux associations ont augmenté de 18 000 €, suite à la reprise de leurs activités post-covid.

	2018	2019	2020	2021	2022
Autres charges de gestion courante (65)	479	348	347	343	438
<i>Variation nominale</i>	-15	-130	-2	-4	95
Evol. nominale	-3,1%	-27,2%	-0,5%	-1,2%	27,8%
indemnités élus (653)	128	128	125	128	135

<i>Variation nominale</i>	1	0	-3	3	7
Evol. nominale	0,5%	-0,4%	-2,3%	2,7%	5,2%
CCAS (657362)	40	40	51	40	40
<i>Variation nominale</i>	0	0	11	-11	0
Evol. nominale	0,0%	0,0%	27,5%	-21,6%	0,0%
subvent° assos (6574)	140	139	131	135	218
<i>Variation nominale</i>	1	0	-9	5	82
Evol. nominale	0,7%	-0,2%	-6,3%	3,5%	61,1%
SDIS (6553)	130	0	0	0	0
<i>Variation nominale</i>	3	-130	0	0	0
Evol. nominale	2,3%	-100,0%	s.o.	s.o.	s.o.
NDG (6558)	40	39	40	39	44
<i>Variation nominale</i>	-9	-1	1	-1	5
Evol. nominale	-18,6%	-1,8%	1,8%	-3,2%	13,9%
Solde autres charges de gestion courante	1	2	1	1	2
<i>Variation nominale</i>	-11	2	-2	0	1
Evol. nominale	-94,7%	259,1%	-70,8%	27,7%	86,0%

B. [La section d'investissement](#)

[B1 – Les recettes d'investissement \(hors emprunts\)](#)

Les subventions

Elles sont variables par nature et dépendent des projets votés et des politiques publiques accompagnées par les financeurs. A noter également que les subventions souffrent bien souvent d'un décalage dans le temps entre le moment de leur attribution et le moment de leur versement.

En 2022, les subventions sont moins importantes qu'en 2021, de nombreux dossiers déposés en 2022 seront soldés en 2023.

	2018	2019	2020	2021	2022
Total compte 13 et fonds de concours	351	719	153	511	257

Les dotations, fonds divers et réserves

Il s'agit du fonds de compensation de la TVA : l'Etat rembourse la TVA payée sur l'investissement par les collectivités à hauteur de 16.40%. Toutes les dépenses ne sont pas éligibles.

L'autre recette est constituée des taxes d'aménagement versées par les bénéficiaires de permis de construire et de certaines déclarations de travaux.

	2018	2019	2020	2021	2022
FCTVA	265	459	299	243	198
PLD	0	0	0	0	0
TLE / TA	85	69	103	105	92
Autres dotations	0	0	0	0	0
Total compte 10	350	529	402	348	290

B2 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement recouvrent les études, l'acquisition de logiciels, matériel, mobilier, les constructions et grosses rénovations, la voirie et les réseaux, les acquisitions.

Les dépenses d'équipements sont cycliques. Les gros projets étant plus longs à réaliser, ils se situent davantage en seconde partie de mandat.

	2018	2019	2020	2021	2022
20, 21, 23... - Dépenses directes d'équipt	2 921	2 011	1 646	1 327	1 618
45 - Opérations pour compte de tiers	0	85	0	0	0
204 - Fonds de concours (hors 2046)	60	173	135	332	292
AC Investissement (Cpt 2046)	0	0	0	13	13
Autres dépenses d'investissement	6	10	0	36	0
Total DI hors dette	2 987	2 279	1 781	1 708	1 924

C. Focus sur l'épargne

Soldes synthétiques d'épargne

K€	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de fonctionnement courant	5 529	5 570	5 836	6 031	6 448
- Charges de fonctionnement courant	4 484	4 437	4 440	4 632	5 073
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 044	1 133	1 396	1 399	1 375
+ Solde exceptionnel large	55	-19	-5	38	0
= Produits exceptionnels larges*	59	19	41	44	0
- Charges exceptionnelles larges*	4	38	45	7	0
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 100	1 114	1 391	1 437	1 376
- Intérêts	84	88	69	52	58
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 015	1 027	1 323	1 385	1 317
- Capital	551	594	550	690	705
= EPARGNE NETTE (EN)	464	433	773	695	612

D. Focus sur la dette

Synthèse de la dette au budget général au 31/12/2022

Budget	CRD	Taux moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)	Nombre de lignes
Budget Mairie	5 966 366.76 €	1,28 %	11 ans	6 ans	10

Le budget général compte 10 emprunt(s) réparti(s) auprès de 6 établissement(s) prêteur(s).

Elements de synthèse	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation
Votre dette globale est de :	5 966 366.76 €	4 671 360.95 €	↗
Son taux moyen hors swap s'élève à :	1.28 %	1.12 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	11.35 ans	10.39 ans	↗
Sa durée de vie moyenne est de :	5.86 ans	5.32 ans	↗

Dette par type de risque (avec dérivés)

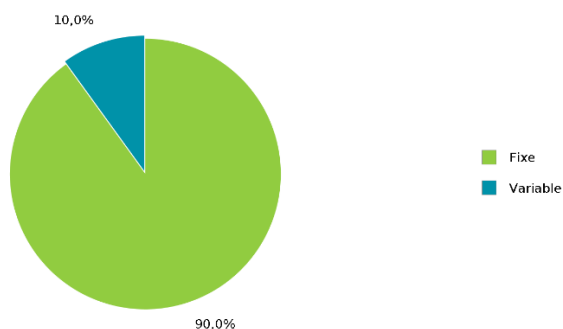
Pour mémoire en 2021

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	3 850 745.39 €	82,43 %	1,17 %
Variable	652 500.00 €	13,97 %	-0,02 %
Barrière	168 115.56 €	3,60 %	4,29 %
Ensemble des risques	4 671 360.95 €	100,00 %	1,12 %

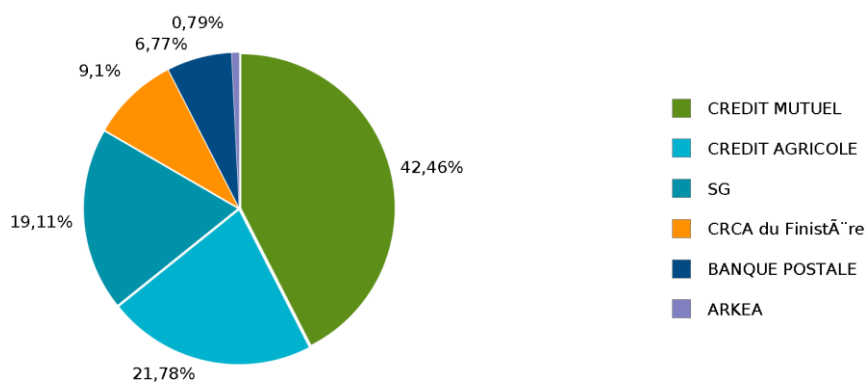
Au 31/12/2022

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	5 371 866.76 €	90,04 %	1,14 %
Variable	594 500.00 €	9,96 %	2,60 %
Ensemble des risques	5 966 366.76 €	100,00 %	1,28 %

Dette par type de risque

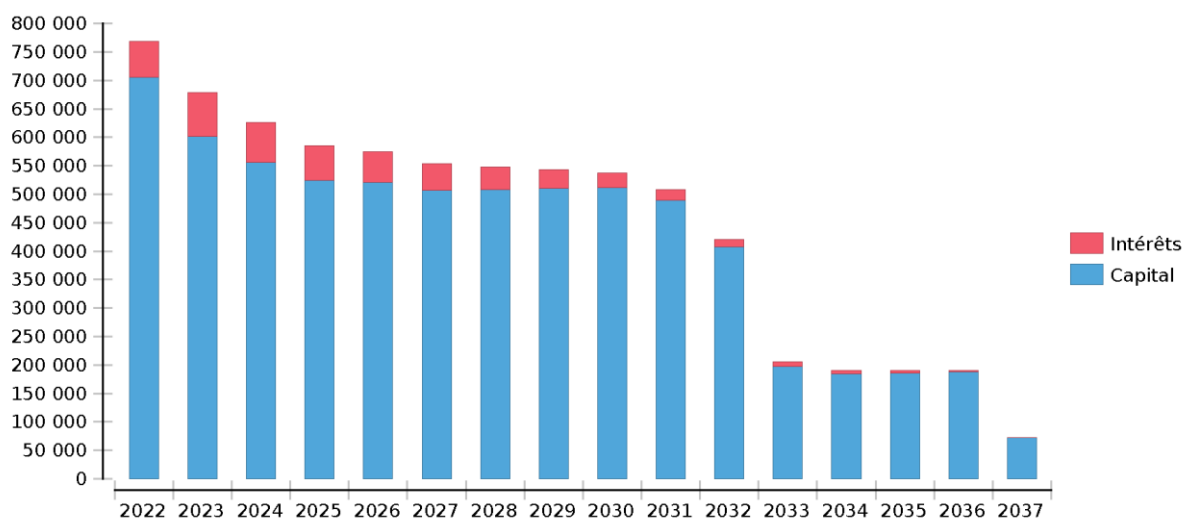


Dette par prêteur



Profil d'extinction de la dette

Flux de remboursement



Analyse de l'encours de dette

K€	2018	2019	2020	2021	2022
Encours corrigé au 31.12	4 626	4 602	4 644	4 671	5 966
Epargne brute	1 015	1 027	1 323	1 385	1 317
ENCOURS corrigé au 31/12 / EPARGNE BRUTE	4,6	4,5	3,5	3,4	4,5

6- Les perspectives budgétaires pour 2023

A. En fonctionnement : recettes et dépenses – les orientations

A 1- Les hypothèses de recettes en 2023

Les produits attendus de fiscalité évolueront comme chaque année en raison du coefficient de revalorisation voté par la loi de Finances à 7.1% pour 2023 et du fait de l'évolution physique des bases (constructions nouvelles).

Les bases prévisionnelles communiquées par le Trésor public à ce jour sont les suivantes :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Evolution des bases
Habitation Résidences Secondaires	5 469 732	5 858 083	7,10%
Foncier bâti	8 840 666	9 485 078	7,29%
Foncier non bâti	171 193	193 748	13,18%

Les principales évolutions :

Les produits de service : les hypothèses sont à la hausse pour les recettes culturelles, les recettes de la base nautique avec une équipe de moniteurs confortée et les recettes scolaires et périscolaires qui tiennent compte des évolutions de tarifs.

Les atténuations de charge restent sur des montants assez proches : + 4 K€, au vue de la situation des agents.

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire baissent : - 23 K€ pour l'AC, les services mutualisés étant déduits de l'AC, plutôt que facturés.

Les droits de mutation bien qu'en baisse, devraient se maintenir au niveau de 2022, 2021 restant une année exceptionnelle.

Compte tenu de ces différents éléments, les produits de fonctionnement courant prévisibles (hors fiscalité) devraient enregistrer une baisse, malgré des produits de service dynamiques : baisse de l'AC : -23, suppression de la subvention CAF pour la crèche : -45K€ ; les TAP : - 36 K€.

Le PLF 2023 ne remet pas en cause le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2023.

A.2-. Les hypothèses de dépenses en 2023

S'agissant des **charges à caractère général** : + 270 K€ (+16,8%) elles vont devoir tenir compte des hausses exceptionnelles du prix de l'énergie et des matières premières :

- 116 % sur le prix de l'électricité
- 374 % sur le prix du gaz de ville

Les travaux en régie réalisés directement par le pôle technique restent importants en 2023 : l'enveloppe d'achat de fourniture en tient compte, ainsi que de la hausse du prix du bois et de l'aluminium.

S'agissant des **charges de personnel** : + 338 K€ (+11%) elles intègrent les 2 créations de poste approuvées par le conseil municipal et dont les recrutements ont été faits au dernier trimestre 2022 : mécanicien et agent polyvalent des services techniques. Le service culturel de l'abbaye St Maurice est renforcé avec un 3eme agent. Les charges de personnel intègrent aussi la hausse du point d'indice en année pleine (autour de 80 000€).

Le budget intègre la création d'un poste d'animateur sport/jeunesse pour permettre la mise en oeuvre de la politique en faveur des jeunes de 15/20 ans, ainsi que 2 apprentis à la base nautique. Il faut y ajouter également 1 stagiairisation au service éducation jeunesse, dans le cadre de la lutte contre la précarité dans la fonction publique territoriale et 2 remplacements pour des congés maternité.

Les **charges de gestion courante** : - 150 K€ ; elles diminuent du fait de l'absence exceptionnelle de subvention pour la crèche et une année sans participation à Finistère Habitat (ZAC).

Aucune **charge exceptionnelle** n'est prévue en 2023.

B. Les Investissements : les prévisions 2023

Le montant estimé des dépenses d'équipements pour 2023 s'établirait à **3 850 000 €** répartis comme suit :

Voirie, vélo, Aménagements urbains

Voirie : 850 000 €

Vélo : 250 000 €

Batiment, transition énergétique :

Matériel et entretien des bâtiments : 650 000 €

Transitions énergétiques : 700 000 €

Equipement publics

Equipements sportifs : 450 000 €

Centre d'interprétation : 400 000 €
Halte répit : 130 000 €

Logiciels et études et terrain

Acquisition de terrains : 350 000 €
Logiciels et études : 70 000€

les dépenses d'équipements seront financées par les recettes d'équipement suivantes :

- Subventions
- Taxe d'aménagement
- Affectation du résultat
- Amortissement
- Affectation de l'excédent d'emprunt 2022

C. Prospective mandat et période 2023-2026

C1 - Le fonctionnement : Les hypothèses d'évolution

Le contexte

- ✓ Inflation : 4.30% en 2023, puis une dégressivité progressive pour atteindre 1.75% en 2026
- ✓ Population DGF : + 100 habitants /an
- ✓ Evolution physique des bases : 1,9% par an

Les hypothèses de dépenses

- ✓ Charges à caractère général : + 16.8% en 2023 , puis + 0.5% en moyenne par an
- ✓ Charges de personnel + 11 % en 2023, puis 3,4% en moyenne par an.
- ✓ Autres charges de gestion courante : -33.7% puis réintégration de la subvention au bénéfice de la crèche et de la participation à Finistère Habitat avec stabilisation des dépenses en 2024.

Les hypothèses de recettes

- ✓ Produits de service : 2% d'évolution en 2024
- ✓ DMTO : 430 K€/ an (moyenne des 3 derniers exercices)
- ✓ Dotations : - 1% par an à compter de 2024
- ✓ Attribution de compensation et Dotation de solidarité : - 25K€ en 2023 puis stabilité

C2- L'investissement sur la période 2020/2026

Ces données sont une projection établie au vu des projets recensés, en cours ou programmés et des informations disponibles. Elles sont amenées à évoluer chaque année et devront être mises à jour régulièrement pour en actualiser les montants et les plannings de réalisation, aussi bien en dépenses qu'en recettes. Il vise à permettre aux élus de piloter au mieux les grandes opérations, de construire les budgets, d'anticiper et coordonner les actions.

Programme pluri annuel : Estimation des dépenses d'investissement : 17 377 K€

Transitions énergétiques, bâtiments, matériel : dépenses 5 330 K€, recettes : 516 K€

Ecoles, entretien du bâti existant, logiciels, véhicules, informatique, mobilier, petit patrimoine, signalétique, panneaux photovoltaïque, isolations, remplacement chaudières, enfouissement réseaux, éclairages en led.

Equipements publics : dépenses 5 687 K€, recettes : 2 123 K€

Solde gymnase, parc de glisse, fond de concours base nautique, muséographie abbaye, centre d'interprétation, solde Ty Liam, Halte Répit, fond de concours ressourcerie

Voirie, vélo, aménagements urbains : dépenses 5 572 K€, recettes 1 574 K€

Voiries, rue de Quillien, aménagements place de l'océan, Pouldu et Doëlan, pistes cyclables, matériel vélos.

Etudes et terrains : dépenses : dépenses : 788 K€, recettes 627 K€

Etudes (techniques et de faisabilité), participation ZAC (jusqu'en 2021), terrains.

	2020/2021	2022	2023	2024	2025	2026	2020/2026
Transition énergétique, bâtiments et matériel							
Total dépenses	1116	1008	1402	648	608	548	5330
Total recettes	64	59	188	135	35	35	516
Equipements publics (gymnase, parc de glisse, abbaye,							
Total dépenses	470	467	1000	2200	1450	100	5687
Total recettes	151	2	295	575	725	375	2123
Voirie, vélo et aménagements urbains							
Total dépenses	1802	275	1075	950	470	1000	5572
Total recettes	619	245	143	526	11	30	1574
Etudes et terrain							
Total dépenses	101	182	420	25	35	25	788
Total recettes	11	276	120	0	220	0	0
Total dépenses	3489	1932	3897	3823	2563	1673	17377
Total recettes	845	582	746	1236	991	440	4840
Solde	2644	1350	3151	2587	1572	1233	12537
remboursement FCTVA	541	197	213	511	538	363	2363
Bilan après remboursement fctva	2103	1153	2938	2076	1034	870	10174

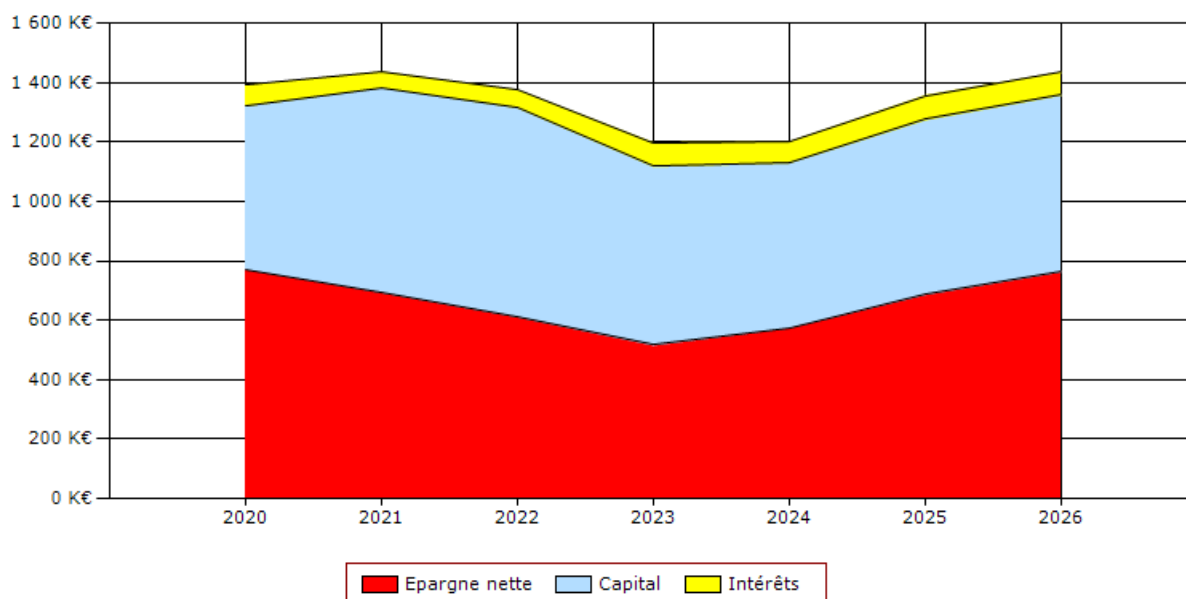
C3-Les grands équilibres financiers

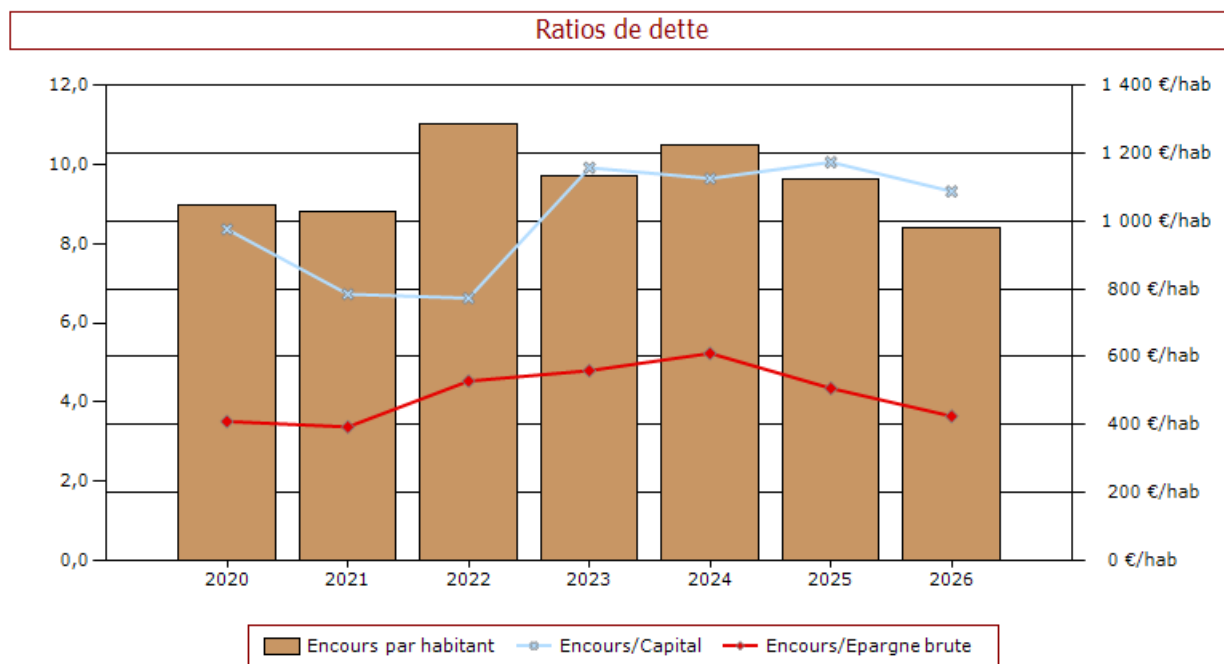
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ev° Taux d'Imposition	0,0%	0,0%	5,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal strict	3 548	3 604	3 983	4 329	4 553	4 765	4 946
Autres impôts et taxes	681	845	743	720	729	738	747
Dotations et participations	885	816	874	811	806	802	801
Autres produits fct courant	721	766	849	835	842	908	947
Produits exceptionnels larges	41	44	0	37	37	37	37
Produits de Fonctionnement	5 876	6 076	6 448	6 732	6 967	7 250	7 478
Ev° nominale Charges fct courant strictes	0,1%	4,3%	9,5%	9,0%	4,2%	2,2%	2,5%
Ch. de Fonctionnement larges	5 104	5 381	5 836	6 214	6 391	6 562	6 714
Epargne nette	773	695	612	517	575	688	765
Rec.Inv. hs Emprunt	672	882	926	1 081	1 876	1 662	969
Dép Inv. hs Capital	1 781	1 708	1 924	3 897	3 823	2 568	1 673
Emprunt	650	660	2 000	0	1 109	218	0
Variables de pilotage	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours corrigé (31.12) / Ep brute	3,5	3,4	4,5	4,8	5,2	4,3	3,6

I. CHAÎNE DE L'EPARGNE

K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fct. courant	5 836	6 031	6 448	6 695	6 930	7 213	7 441
- Charges de fct. courant	4 440	4 632	5 073	5 530	5 762	5 889	6 038
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 396	1 399	1 375	1 164	1 168	1 324	1 403
+ Solde exceptionnel large	-5	38	0	33	33	33	33
= Produits exceptionnels larges*	41	44	0	37	37	37	37
- Charges exceptionnelles larges*	45	7	0	4	4	4	4
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 391	1 437	1 376	1 197	1 201	1 357	1 436
- Intérêts	69	52	58	79	70	81	76
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 323	1 385	1 317	1 119	1 131	1 276	1 360
- Capital	550	690	705	601	556	588	595
= EPARGNE NETTE (EN)	773	695	612	517	575	688	765

Marges d'épargne





Au regard de ces hypothèses, l'épargne nette reste favorable et s'améliore encore à partir de 2024.

Le délais de désendettement (encours de dette/épargne brute) est de 4,3 années en 2025. C'est un indice considéré comme positif dans les analyses financières des collectivités.

Ces perspectives permettent de maintenir un budget de fonctionnement qui dégage des marges suffisantes pour répondre aux besoins et qui permet le financement du programme d'investissements.

D. Les Budgets annexes

Globalement, les résultats des budgets annexes restent positifs en 2022.

LES BUDGETS ANNEXES

	fonctionnement	Investissement	résultat global
port de Doëlan	55 185.84 €	7 932.20€	63 118.04 €
port de Pouldu Laïta	37 432.63 €	21 567.74 €	59 000.37€
port de pouldu plaisance	27 778.42€	-13 019.43 €	14 758.99€
Réseau de chaleur	-904.32 €	20 699.58 €	19 795.26 €

*le CFU n'étant pas définitif, ces chiffres sont susceptibles d'évolution

Etat consolidé de la dette au 01-01-2023

Au 01 janvier 2023, le capital restant du de l'ensemble des budgets est de 6 301 142 dont 82.25% à taux fixe. Le taux moyen est de 1.37%.